

L'atelier Vannerie fête ses 20 ans !

En 2003, qui l'aurait cru quand Joseph Robert du Kerpont 1^{er} adjoint, a lancé l'atelier de vannerie, qu'il fêterait sa 20^e saison ?



C'est sans compter sur le soutien et les encouragements de Daniel Fraval, Maire, et la participation d'une dizaine de personnes de la commune mais aussi de Créhen, Pluduno, que cette activité est née à St Lormel.

LES 10 PREMIÈRES ANNÉES

Elle se déroulait le jeudi soir ; puis actuellement le jeudi après-midi. Très vite l'activité a plu, le groupe s'est élargi d'année en année, comptant actuellement 39 participants, dont 44% de la commune. Pour des raisons d'assurances, l'atelier est passé sous le couvert du comité des fêtes en 2017.

UN BON PROFESSEUR !

Il faut dire que nous avons un bon professeur ! Joseph

nous montrait la technique et nous faisons, défaisons et refaisons jusqu'à ce que le travail soit convenable ! Mais toujours dans la bonne humeur !

L'OSIER : UNE QUESTION DE LOGISTIQUE

Alfred Hamon a rejoint l'atelier en 2006, aide précieuse dans le tressage et la logistique de l'osier. En effet, l'osier (c'est du saule dont il existe beaucoup de variétés et caractéristiques différentes), se coupe en amont, en décembre et janvier. Il se stocke en fagots par taille puis peut être travaillé. Des groupes se forment au gré

de la météo pour aller couper cet osier chez nos généreux donateurs de Saint-Lormel, Matignon, Saint-Jacut, Bourseul entre autres. Nous les remercions chaleureusement. A l'atelier, nous le travaillons vert, c'est à dire non séché puis trempé, ni épluché (comme les professionnels). C'est pour cela que l'atelier fonctionne de début janvier à fin Mars. Ensuite, il est temps de profiter du jardin...

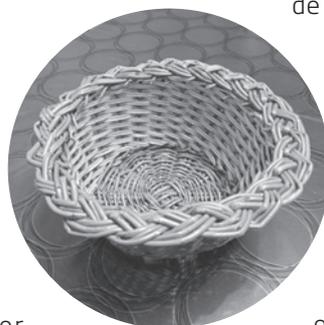
ENCADREMENT ET SAVOIR-FAIRE

Actuellement l'activité est encadrée par Alfred Hamon, Agnès Suire (depuis ce 1^{er} jour de 2003) et Alain Paistry qui partage son savoir-faire

de panier dit "à maquereaux".

Depuis toutes ces années, certaines personnes sont devenues "des expert(e)s" et cherchent à expérimenter de nouvelles techniques, de nouveaux modèles, d'autres matériaux et c'est une réussite. Nous les félicitons !!

Nous souhaitons que cet atelier puisse vivre encore



www.saint-lormel.fr

Mairie de Saint-Lormel

1, rue St-Pierre
22 130 ST-LORMEL
Tél. : 02 96 84 14 80
mairie.st.lormel@orange.fr

Horaires d'ouverture au public :

Tous les matins, du lundi au samedi, de 9h à 12h et le jeudi soir de 16h à 18h.

Numéro d'appel d'urgence CCAS en dehors des heures d'ouverture du standard (9 h-12h & 14 h-17h30) au 06 74 65 55 64

Imprimeur Gérant :

René BOUAN

Ont participé à la réalisation :

William AUBIN ,
René BOUAN,
Deborah LE DREF,
Catherine SORGIARD,
Josiane ROBISSOUT ,
Thomas SCHMITT

Création et mise en page :

Cocktail Graphic
22130 Saint-Lormel
www.cocktail-graphic.com

de belles années, pour faire découvrir ou redécouvrir ce savoir-faire ancestral avec ce que nous donne la nature.

Agnès et Alfred

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

→ UNE EXPÉRIMENTATION D'AMÉNAGEMENT POUR RÉDUIRE LA VITESSE À L'ENTRÉE SUD DU BOURG.

La vitesse des véhicules rue des tilleuls est souvent excessive.

Aussi pour contraindre les automobilistes et motards à ralentir, la municipalité a décidé d'expérimenter l'installation d'écluses routières à l'entrée sud de l'agglomération. Ce dispositif, constitué de grosses balises en plastique, réduira dans un sens, puis dans l'autre, la chaussée à une voie de circulation, obligeant à ralentir, voire à s'arrêter. La mise en place se fera prochainement.

LE SAVIEZ-VOUS ?

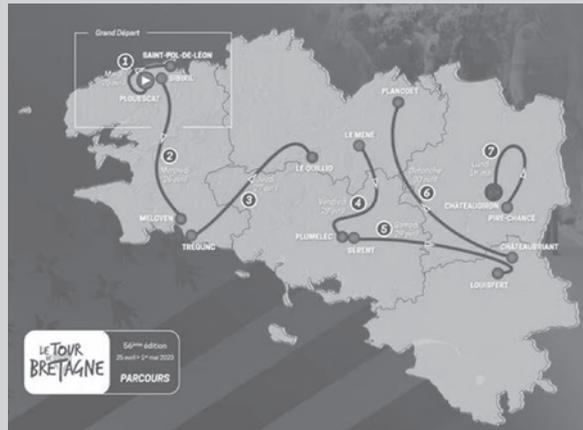
TOUR DE BRETAGNE CYCLISTE 2023

Cette 56^e édition se déroulera du 25 avril au 1^{er} mai 2023. La 6^e étape de 209 kms, qui reliera Chateaubriant à Plancoët, passera sur notre commune le dimanche 30 avril 2023 après-midi.

En raison de cette organisation, la circulation et le stationnement des véhicules de toutes catégories seront interdits sur l'ensemble des routes empruntées par les coureurs de 14h30 à 17h30 environ.

Vous trouverez en annexe ainsi que sur le site web de la commune le parcours du circuit final de cette étape sur notre territoire ainsi qu'un extrait de l'arrêté municipal.

Nous vous remercions de respecter les consignes et de rester courtois avec les signaleurs chargés de la sécurité de tous.



LES BRÈVES* du Conseil Municipal

DU 2
MARS
2023

Étaient présents :

AILLET Louis,
BOUAN Chantal,
BOUAN René,
DAUNAY Loïc,
LEBORGNE Régine,
NEUTE Françoise (arrivée à 20h36),
PLESTAN Sylvaine,
PORCHER Aurélie,
RAULT Philippe,
ROBISSOUT Josiane,
SORGNIARD Catherine
SUIRE Thierry.

Absents excusés :

AUBIN William (procuration à RAULT Philippe),
MENIER Mireille (procuration à LEBORGNE Régine)
SCHMITT Thomas (procuration à PORCHER Aurélie)

* Ces "brèves" représentent les principales informations du Conseil Municipal traitées par la commission information et communication. Elles ne doivent pas être considérées comme le compte-rendu complet et officiel du Conseil Municipal. Celui-ci est téléchargeable sur : www.saint-lormel.fr

• Les infos de Dinan Agglomération :

> Le conseil communautaire du 27 février 2023 a adopté le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui définit la stratégie de transition énergétique et de changement climatique de Dinan Agglomération. Il vise à agir sur trois enjeux :

- L'atténuation du changement climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- L'adaptation aux effets et conséquences du dérèglement climatique,
- L'amélioration de la qualité de l'air.

> L'autre point important était le vote des taux d'imposition 2023 :

Taux des taxes d'habitation et sur le foncier bâti :
Dinan Agglomération main-

tient le niveau de fiscalité de ses taux et produits à celui de 2022 (à l'exception du produit GEMAPI qui prend en compte l'adhésion de la Commune de Beaussais-sur-Mer à l'agglomération (Voir tableau N°1)

Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) :

Pour équilibrer le budget «déchets» 2023 et obtenir une recette complémentaire de 1 M €, ont été adoptés les taux suivants dès 2023 :

TABLEAU 1 : ÉVOLUTIONS DES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE

TAXE	TAUX 2022 OU PRODUIT 2022	TAUX 2023 OU PRODUIT 2023
TAXE D'HABITATION (RÉSIDENCES SECONDAIRES)	14,37 %	14,37 %
TAXE SUR LE FONCIER BÂTI	1,96 %	1,96 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI	8,92 %	8,92 %
COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES	25,85 %	25,85 %
VERSEMENT MOBILITÉS	0,40 %	0,40 %
GEMAPI - PRODUIT APPELÉ	981 759 €	1 020 000 €

TABLEAU 2 : MONTANT REDEVANCE SPÉCIALE

STRATE DE POPULATION	MONTANT REDEVANCE SPÉCIALE
< 1 000 HABITANTS	150,00 €
ENTRE 1 000 ET 2 000 HABITANTS	200,00 €
ENTRE 2 000 ET 3 500 HABITANTS	250,00 €
ENTRE 3 500 ET 10 000 HABITANTS	350,00 €
> 10 000 HABITANTS	400,00 €

- Secteur Dinan : 12,40%, (11,70% en 2022)
- Autres secteurs : 11,40%, (9,35% en 2022 pour le secteur de Plancoët- Plélan)
- Beaussais-sur-Mer : lissage jusqu'en 2026 vers le taux cible de 11,40%.

Pour obtenir une recette complémentaire de 200 000 €, la redevance spéciale, contribution due par les professionnels qui utilisent le service public de ramassage des déchets dédié aux particuliers, est également augmentée et étendue à tout le territoire de Dinan-Agglomération.

Les communes et l'EPCI seront dorénavant soumises à la redevance spéciale selon le barème indiqué dans le tableau N° 2

- > Enfin, le conseil communautaire a adopté la Modification n°2 du Plan Local d'urbanisme intercommunal. Pour Saint-Lormel, il s'agit essentiellement de changements d'affectation de bâtiments anciens qui pourront être transformés en habitations.

• Aménagement des espaces verts :

- > Place de l'église, le long du mur du cimetière
- tous les végétaux seront retirés à l'exception des 3 arbres et de l'arbuste situé devant le paravent délimitant le point de tri sélectif,

- l'espace sera engazonné,
- les 3 arbres seront taillés en mars/avril.

- > Cour des logements sociaux :
 - les touffes de graminées implantées au pied du bâtiment « le Petit Resto » seront retirées.

• Travaux dans les bâtiments communaux :

- > Boulodrome : des actions à mener :
 - Evacuation des encombrants,
 - Nettoyage de la gouttière centrale,
 - Changement des néons.

Il est en outre rappelé que tout projet d'aménagement dans ce bâtiment devra être soumis à la commission chargée des bâtiments communaux et devra être obligatoirement démontable.

• Gestion des eaux pluviales : une convention avec Dinan Agglomération

Depuis le 1^{er} janvier 2020, Dinan Agglomération exerce la compétence gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) en lieu et place de ses communes-membres.

Pour permettre l'exercice de ladite compétence, la commune de Saint-Lormel met à disposition de plein droit

de Dinan Agglomération les biens dont elle est propriétaire détaillés dans un procès-verbal contradictoire.

Conformément aux articles L.1321-2 et L.5211-5-III du Code Général des Collectivités Territoriales, Dinan Agglomération assume, sur les biens mis à disposition par la commune, l'ensemble des droits et obligations du propriétaire, hormis le droit d'aliéner (cession).

La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 dite Engagement et Proximité a permis la délégation de tout ou partie de ces trois compétences par une communauté d'agglomération à une ou plusieurs de ses communes membres qui en ferait la demande.

En cas de délégation, Dinan Agglomération reste responsable de sa compétence, la GEPU en l'occurrence, mais celle-ci est exercée par la commune, au nom et pour le compte de Dinan Agglomération. Une convention doit donc être conclue entre Dinan Agglomération et la commune délégataire. Cette convention doit :

- Fixer la durée, limitée mais renouvelable, de la délégation, et ses modalités d'exécution ;
- Définir les objectifs à atteindre en matière de qualité du service rendu et de pérennité des infrastructures, assortis d'indicateurs de suivi permettant leur évaluation, ainsi que les modalités de contrôle du délégant sur le

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ **BIENTOT 16 ANS!**
PENSEZ AU RECENSEMENT, C'EST OBLIGATOIRE !

Les jeunes gens et jeunes filles né(e)s en AVRIL 2007 sont invités à se présenter à la mairie à partir de leur date anniversaire (apporter le livret de famille).

DÉMARCHE :

> **En ligne :** Service en ligne. Recensement citoyen obligatoire. Service accessible avec un compte personnel service-public.fr. Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format pdf des pièces à fournir.

> **Sur place :** En mairie. Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) ; Livret de famille. A savoir : il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

délégataire ;

- Préciser les moyens humains et financiers consacrés à l'exercice de la compétence déléguée.



Les brèves du Conseil Municipal du 2 mars 2023 (suite)

Le Conseil Municipal :

- approuve le contenu du procès-verbal de mise à disposition de biens nécessaires à l'exercice de la compétence "Gestion des eaux pluviales urbaines" par la commune de Saint-Lormel au profit de Dinan Agglomération
- et sollicite de L'Établissement Public de Coopération Intercommunale dénommé Dinan Agglomération, la délégation de compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) concernant le territoire de la commune.

• Restructuration de l'ensemble mairie/salle polyvalente :

> Demande de subvention - Fonds Vert 2023

Le Préfet des Côtes d'Armor, dans un courrier du 8 février 2023, a informé les communes du département de la mise en œuvre du Fonds Vert, destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires selon 3 axes majeurs :

- Le renforcement de la performance environnementale (notamment la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux)
 - L'adaptation au changement climatique
 - L'amélioration du cadre de vie.
- Le conseil municipal sollicite

cette aide auprès des services de l'Etat dans le cadre de l'opération de restructuration de l'ensemble salle polyvalente et mairie qui intègre des objectifs de rénovation énergétique.

> Validation de devis - étude géotechnique

Dans le cadre de notre projet de restructuration de l'ensemble mairie et salle polyvalente, il nous a été demandé d'effectuer une mission d'étude de sol G2Pro.

La mission G2PRO permet d'obtenir une synthèse détaillée et complète du terrain. Elle permet de mieux concevoir son projet et de le justifier, en apportant une approche des délais, des coûts d'exécution, des ouvrages ou encore des quantités nécessaires. Ce type de mission doit obligatoirement se baser sur des données géotechniques à la fois adaptées et représentatives du sol en question.

Il en découle un dossier de synthèse avec toutes les hypothèses géotechniques qui doivent être prises en compte pour le projet.

Le conseil municipal valide l'offre technique et financière, étude géotechnique de conception, mission avant-projet et mission projet pour un montant de 4 337 € HT soit 5 204,40 € TTC du bureau d'études SOLCAP de Plérin.

• Ressources Humaines

> Suppression d'un poste au grade d'adjoint administratif :

Suite à la création d'un nouveau poste (adjoint administratif principal de 2^e classe au 1^{er} novembre 2022) et la nomination d'un agent à ce grade après obtention du concours, il est procédé à la suppression d'un poste d'adjoint administratif au 1^{er} janvier 2023.

> Mise à jour du tableau des effectifs :

Au vu des modifications faites sur les emplois du personnel communal, le tableau des effectifs s'établit ainsi au 1^{er} janvier 2023 :

FILIERE ADMINISTRATIVE (2 AGENTS) :

- Un Adjoint Administratif principal de 2^e classe à temps complet.
- Un Adjoint Administratif à temps complet.

FILIERE TECHNIQUE (6 AGENTS) :

- Services Techniques :
- Un Adjoint Technique à temps complet
- Un Adjoint Technique à temps complet

- Service scolaire :

- Un Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe à temps complet
- Un Adjoint Technique Principal 2^e classe à temps non complet 28 h/semaine
- Un Adjoint Technique en CDI à 6.50h/semaine
- Un Adjoint Technique en CDI à 5.88 h/semaine.

FILIERE ANIMATION (1 AGENT) :

- Un Adjoint d'animation Principal 1^{ère} classe à temps non complet 24 h/semaine.

> Recrutement d'un contractuel aux services techniques :

Pour renforcer l'équipe pendant la période estivale, un agent contractuel a été recruté pour une période de 6 mois à compter du 13 mars 2023.

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ LA CROIX ROUGE : FORMATION 1^{ERS} SECOURS

Étant Formatrice 1^{ers} secours à la CRF de St-Brieuc, Dinan, j'aimerais solliciter la population de Saint-Lormel pour acquiescence une Formation (LES GESTES QUI SAUVENT ou l'URGENCE CARDIAQUE) c'est ce que je dispense dans les communes voisines. Ces Formations durent 2h à 2h30 et débutent à l'âge de 10 ans. Le coût de la Formation (les gestes qui sauvent) est de 15 € par personne. Le coût de la formation Urgence cardiaque est de 10 €. Je lance un appel aussi à toutes les personnes qui pourraient rejoindre la CRF de St-Brieuc pour être présents à Paris en 2024 pour les jeux olympiques, bien sûr les formations secouristes (PSC1, PSE1, PSE2) sont gratuites et le déplacement aussi bien sûr.

MARTINE DUBAR

Tél : 06 61 18 61 61

Bénévole DT22

7 rue Henri Dunant

22000 St-Brieuc

Formatrice aux gestes de premiers secours

Visitez notre site internet départemental <https://cotesdarmor.croix-rouge.fr>

Plus d'infos sur :

www.croix-rouge.fr



• **Lotissement
le Courtil Saint
Pierre : mission
de maîtrise d'œuvre
Avenant n°2
(SETUR)**

Le conseil municipal a validé l'avenant n°2 transmis par le cabinet SETUR qui a pour objet d'arrêter le montant du coût prévisionnel de réalisation sur la base de l'avant-projet et de fixer la rémunération définitive du Maître d'œuvre

en application de l'article 9 de l'acte d'engagement du marché de maîtrise d'œuvre (validé en 2021). Montant du marché actuel, compte tenu de l'avenant précédent (validé le 08/12/2022): 26 732,50 € HT. Forfait définitif de rémunération : Coût prévisionnel des travaux = 278 362,00 € (240 000,00 € dans l'acte d'engagement) Taux de rémunération (article 9) = 4,44 % Forfait définitif de rémuné-

ration = 12 359,27 € HT (soit 14 831,13 € TTC) (Pour rappel, le montant provisoire de la rémunération était de 10 657,50 € HT.) Ainsi, le montant du marché, compte-tenu du présent avenant est de : 28 434,27 € HT (soit 34 121,13 € TTC)

• **Restaurant scolaire :
prix d'achat du repas**

Le prix d'achat du repas enfant

a subi une nouvelle augmentation de 0,20 €, ce qui le porte depuis le 01/01/2023 à 3,8191 TTC. Le prix de revente actuel est de 3,20 € auquel s'ajoutent les frais de personnel et d'entretien des locaux qui ont également augmenté. Le conseil municipal décide de ne pas répercuter cette augmentation pour l'année scolaire en cours.

La séance est levée à 22h53



LES BRÈVES* du Conseil Municipal

**DU 9
MARS
2023**

Étaient présents :

AILLET Louis,
AUBIN William,
BOUAN Chantal,
BOUAN René,
DAUNAY Loïc,
LEBORGNE Régine,
MENIER Mireille,
PORCHER Aurélie,
RAULT Philippe,
ROBISSOUT Josiane,
SORGNIARD Catherine,
SCHMITT Thomas
SUIRE Thierry.

Absents excusés :

NEUTE Françoise
(procuration à
RAULT Philippe)
PLESTAN Sylvaine
(procuration à
PORCHER Aurélie).

• **Restructuration
ensemble mairie/
salle polyvalente -
Choix d'une
proposition
d'emprunt pour
le financement
des travaux :**

Après analyse des différentes offres, le conseil municipal accepte de contracter un prêt auprès du Crédit Mutuel de Bretagne qui propose l'offre la mieux disante, à savoir :

- Montant : 600 000 €
- Durée : 25 ans (300 mois)
- Taux fixe de base : 3.65 %
- Coût total du crédit : 317 368,00€

- Echéances trimestrielles :
Constantes - Montant des
échéances : 9 173,68 €
- Frais de dossier : 750 €
- Déblocage total ou partiel
après 3 mois.

• **Prochain conseil
municipal :**

> vendredi 31 mars 2023 à 19h
(budget)

La séance est levée à 20h29..
Le compte rendu réglementaire de ce conseil municipal est affiché et disponible en mairie ■

**LES INFOS
DE LA MAIRIE**

*PROGRAMMATION
CULTURELLE
PLANCOËT PLÉLAN*

• **BAGARRE / Compagnie Loba / Théâtre et Muscles**

Dim. 2 avril 16h - Théâtre des Jacobins / Dinan : 8€/6€

• **RAY LEMA & LAURENT DE WILDE / Wheels / Duo de pianos à la croisée des mondes** - Jeudi

6 avril 20h30 - Théâtre des Jacobins / Dinan : 25€/21€/6€

• **KALK / Compagnie Les GuMs / Gestuel burlesque**

Ven. 14 avril 20h30 - L'Embarcadère / Plélan-le-Petit : 18€/14€/6€

• **HOTEL BELLEVUE / Compagnie Arcosm / Poésie Chorégraphique et Cinématographique**

Mar. 9 mai 20h30 - Salle Solenval / Plancoët : 11€/8€/6€
+ d'Infos : 02 96 87 03 11
(Théâtre des Jacobins) ou
02 96 84 00 57 (Office de
Tourisme de Plancoët) ou sur
<http://saison-culturelle.dinan-agglomeration.fr/>

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ **ADMR SERVICE ENFANCE FAMILLE
EN PARTENARIAT AVEC LA CAF ET LA MSA.**

Grossesse, naissance, maladie, séparation ou autre évènement familial ?

L'ADMR des Côtes d'Armor vous aide à entretenir votre logement et vous soutient auprès de vos enfants. Interventions à domicile avec une aide financière de la CAF ou de la MSA

Renseignements : 02 96 61 93 61

+ d'infos sur notre site web : admr22.org



Déchets sauvages, vols, vandalisme... HALTE AUX INCIVILITÉS !

Notre commune est confrontée de plus en plus à des actes d'incivilités de toutes sortes. Les responsables de ces actes doivent prendre conscience que leurs agissements, ont des conséquences financières et environnementales pour eux-mêmes, leurs proches et l'ensemble de la collectivité.



DÉCHETS SAUVAGES : ACTES D'INCIVISME INTOLÉRABLES

Régulièrement, nous découvrons encore des déchets en tous genres (détritus, déchets de matériaux, encombrants...) déposés par terre par des personnes peu scrupuleuses. Pour les éradiquer, des moyens humains, techniques et financiers supplémentaires sont nécessaires.

Ces comportements sangrênes sont inadmissibles. Celles et ceux qui ne respectent pas les règles doivent prendre conscience que leurs actes sont intolérables. Ces actes d'incivisme sont des infractions prévues par le code de l'environnement. Il sera tout fait à chaque fois que cela sera possible pour identifier les auteurs et les poursuivre.

Un dépôt sauvage, qu'est-ce que c'est ? :

Les dépôts de déchets au sol, qu'ils soient effectués dans des lieux publics ou privés, sont considérés comme des dépôts sauvages, même quand ceux-ci sont déposés devant un point de collecte.

RAPPEL : Pour éviter cette



pollution, deux solutions :

- Grands cartons bruns, encombrants (meubles, électroménagers...), déchets verts, bois, ferrailles... : dépôt dans l'une des déchetteries du territoire. Elles sont ouvertes pour aider à se débarrasser proprement et légalement de ces déchets trop grands pour nos poubelles.
- Pour les ordures ménagères, les papiers, le verre ou les emballages recyclables : dépôt en points de collecte. Si le conteneur est plein, il faut se rendre dans un autre point de collecte.

DÉJECTIONS CANINES : UNE QUESTION DE CIVISME AUSSI !

Les espaces publics de notre commune sont régulièrement salis par des déjections canines.

Cette pollution, aussi bien

visuelle qu'olfactive, favorise la prolifération de germes, nuit à l'hygiène publique et ternit l'image de notre cadre de vie. Il est donc rappelé aux propriétaires de chiens qu'ils en sont responsables et doivent, selon la réglementation, en assumer la propreté. En effet, sur l'ensemble du territoire, la voie publique, les espaces publics, les espaces naturels, et les trottoirs, les chiens doivent être tenus en laisse. Par ailleurs, chaque propriétaire doit veiller à ce que son animal ne souille pas le domaine public. Les maîtres doivent se munir de tout moyen pour ramasser les déjections de leur animal. Au même titre qu'un dépôt sauvage, l'abandon de déjections sur la voie publique, trottoirs, espaces verts publics, espaces de jeux etc. peut être sanctionné par une amende.

ENCORE UN VOL ET DU VANDALISME :

Les vasques qui agrémentaient la stèle du Vieux Bourg ont disparu. Leur contenu (terreau & pensées) a été jeté à proximité. Outre le manque de respect lié à ce lieu de mémoire, de tels actes sont décourageants. Faut-il poursuivre nos efforts d'embellissement et de fleurissement ?



LES INFOS DE LA MAIRIE

→ RAPPEL
HORAIRES DES
DECHETTERIES :

**PLANCOET ZA de
Nazareth : 02 96 80 29 72**

• Du 1^{er} février au 31 octobre :
Lundi 9h - 12h
Mar., merc., ven. et sam. :
9h - 12h et 14h - 18h
Jeudi 14h - 18h

**MATIGNON Route du Che-
min Vert : 02 96 41 12 63**

• Du 1^{er} avril au 31 sept :
Lundi : 13h30 - 18h
Mar., merc., jeu., ven.
et sam. : 9h - 12h et
13h30 - 18h
Juillet et août : Du lun.
au sam. : 9h - 12h et
13h30 - 18h

→ RESTOS
DU CŒUR DE
MATIGNON :
CAMPAGNE D'ÉTÉ

**La campagne d'été
des Restos du Cœur
qui a débuté le jeudi
23 mars 2023 se pour-
suivra jusqu'au jeudi
16 novembre 2023.**

La distribution se fera
le jeudi toutes les
2 semaines de 9h à 11h15.

DÉCHETS VERTS : BRÛLAGE INTERDIT

160 kilos C'est la quantité de déchets verts générée annuellement par chaque français. La loi interdit de les brûler dans son jardin sous peine d'une contravention pouvant aller jusqu'à 450 €. Préférez donc le compost, le paillage, les collectes en déchetterie...

(source : Ademe,
novembre 2020)



Des nouvelles **des écoles** Saint-Lormel /Créhen



À SAINT-LORMEL :

Durant la période (janvier à mars) les enfants ont pu profiter de l'expérience du cinéma en allant à Cinécole à Dinard La Richardais pour regarder une suite de courts métrages sur le thème de la différence.

Les élèves de l'école de Saint Lormel ont pu participer à différentes activités durant cette période. Les enfants sont allés visiter le village de Corseul et plus particulièrement Coriosolis, le temple de mars et ont pu découvrir des activités liées à cette époque notamment la mosaïque. Forts de leur expérience ils ont pu montrer aux plus jeunes, lors de la dernière journée d'école de février comment faire de la mosaïque lors de la journée à thème.

Les élèves ont créé pendant cette journée plusieurs mosaïques, faits des couronnes de lauriers ainsi que des colliers égyptiens.

Ces productions se sont soldées à la fin de la journée par la confection de gâteaux romains, des gâteaux aux amandes, ainsi que la dégustation de boissons romaines, le jus de raisin ! Une expérience étonnante pour certains enfants qui n'ont pas forcément l'habitude de ce type de boisson.

De plus, les enfants ont fini le cycle du projet de musique de l'année et donc préparent maintenant en autonomie avec les enseignants le spectacle de fin d'année prévu.

Les enfants attendent donc et s'entraînent pour pouvoir présenter le spectacle dans les meilleures conditions en fin d'année scolaire !

À CRÉHEN :

En mars, à Créhen, la classe de CM a suivi 2 séances d'ateliers sur la prise de parole avec une intervenante. Ils ont découvert et expérimenté des techniques

pour parler en public sans avoir trop de trac : adopter une posture assurée, parler fort, lentement et clairement. Tout le monde a participé et même les plus timides se sont lancés et se sont dépassés. Ils ont ensuite abordé la dimension artistique pour mettre en voix un texte et le faire vivre à l'auditoire : travailler le ton, faire quelques gestes qui ponctuent le texte, ménager ses effets... Tout le monde a progressé et se sent moins stressé (un peu moins ou beaucoup moins, ça dépend !) à l'idée de parler devant les autres. De leur côté, les CE ont fait le plongeon dans le grand bain en reprenant un cycle de natation. Les mardis et les vendredis matins, ils se jettent à l'eau à la piscine des Canetons, à Dinan. Un grand merci à tous nos parents accompagnateurs. Et puis les classes de CE et de CM ont attaqué un nouveau projet en partenariat avec

→ INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

Les nouvelles inscriptions à l'école pour l'année 2023-2024 se font en mairie.

Les documents à fournir par les parents sont : le livret de famille, un justificatif de domicile et un certificat de radiation de l'école précédente le cas échéant.

le SMAP : "Je parraine mon jardin naturel". Au cours de 4 demi-journées, chaque classe travaillera avec Rachel Lécuyer, de la Maison de la Rance à Lanvallay. Les élèves feront des plantations dans le petit jardin et les jardinières de l'école. Ce projet allie le développement durable et les sciences : expériences sur les besoins des végétaux, croissance et cycle de vie, reproduction sexuée des plantes, respect et protection de la biodiversité. Tous espèrent récolter les fruits de ce projet avant les grandes vacances !"

LES INFOS DE LA MAIRIE

→ CALENDRIER PERMANENCES MEDIA-TEUR DE JUSTICE :

Pour tout problème de droit privé, le médiateur de justice peut vous aider.

Une fois par mois il tient une permanence sur rendez-vous de 9 h à 11 h 30 dans différentes mairies :

- Mar. 4 avril
mairie Pleudihen
- Mar. 11 avril
mairie Plancoët
- Mar. 18 avril : mairie Plouër
- Mar. 25 avril :
mairie Ploubalay
- Mardi 2 mai :
mairie Pleudihen

**PORTES
OUVERTES**

**ÉCOLES PUBLIQUES
SAINT-LORMEL / CRÉHEN**



**SAM. 8 AVRIL 10h30
12h**



VIE COMMUNALE : associations et entreprises

AMICALE LAÏQUE :

• Benne à ferraille

Du lundi 3 Avril au vendredi 14 Avril 2023 - secteur SAINT LORMEL. Parking derrière l'église, à côté du cimetière.

Possibilité de mettre votre ferraille par-dessus la benne ou contacter une personne aux horaires de permanences indiqués sur la benne.

• Fête champêtre ouverte à tous

Dim. 18 Juin 2023 dès 11h Terrain de foot de ST LORMEL

Les enfants du RPI Créhen - Saint-Lormel auront pour mission, courant Mai, de vendre des tickets de tombola pour la Kermesse. De nombreux lots seront à gagner. Merci d'avance de l'accueil que vous pourrez leur réserver et de votre participation.

LORMELIMELO :

• Succès pour la 1^{ère} édition des puces de couturières et de loisirs créatifs de St Lormel

L'association LORMELIMELO organisait, dimanche 5 Mars, ses premières puces de couturières et loisirs créatifs.

20 exposants ont étalé leurs « bonnes affaires » : revues, livres, accessoires couture, rubans, dentelles, boutons, tissus, fils, laines, carterie, matériel scrapbooking, etc... De quoi satisfaire les 180 visiteurs, pour la plupart, amateurs de travaux manuels.

Grâce à cette animation, nombreux ont été celles et ceux qui découvraient, pour la première fois, le village de ST-LORMEL... Oui, elles et ils venaient parfois de loin : ainsi une exposante de BRASPARTS, une autre du MORBIHAN, des visiteurs de St-Malo, de Rennes, de St-Lunaire, d'Erquy, de Dinan,

de Plévenon... Et l'occasion pour noter les coordonnées des uns et des autres...

LORMELIMELO a ainsi atteint, lors de cette manifestation, ses objectifs : créer des liens !

Exposants et visiteurs ont apprécié la convivialité, les échanges et partages générés, d'autant qu'un petit coin « restauration et boisson » était à leur disposition. Les bénévoles de l'association ont été encouragés, tant par les exposants que par la fréquentation, à réitérer cette formule.

• Chasse aux œufs de Pâques

Venez participer à la chasse aux œufs de Pâques, samedi 8 AVRIL, entre 15H00 et 17H00, dans le bourg de ST LORMEL.

L'association LORMELIMELO donne RDV, aux enfants de 3 à 11 ans (accompagnés d'un parent au moins), à partir de 15 h, près de la boîte à livres, place de l'Église. Il est conseillé aux participants de se munir d'un petit panier et d'un crayon. Un parcours fléché réservera quelques surprises et une collation sera offerte à tous les « chasseurs d'œufs ». Participation gratuite. Inscription préalable, avant le 4 AVRIL, auprès d'ODILE au 0673365336 ou 0296841240

• Atelier « couture créative »

Un atelier ouvert à TOUS, même aux débutants. RDV les mardis 4, 11 et 18 avril 2023 à 14 h 30 à la salle du Conseil, Mairie de Saint Lormel. La participation est gratuite. Nous demandons seulement de prendre l'adhésion annuelle à l'association (10 €) Plus d'infos : Catherine au 06 28 20 52 72

• Atelier patchwork :

L'atelier patchwork le 17 avril, de 14H à 16H, salle du Conseil - Mairie de ST LORMEL. N'hésitez pas à venir vous joindre à nous, ou à

nous rendre visite pour découvrir. Atelier gratuit. Seule l'adhésion à l'association (10 € pour l'année) est demandée. Infos au 06 73 36 53 36 ou au 02 96 80 46 84



AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS :

• Les prisonniers de guerre dans le pays de

Dinan : En marge des cérémonies du 8 Mai, les Anciens Combattants accueillent l'historien dinannais Gilles Bourrien, professeur d'histoire au lycée de la Fontaine des Eaux, qui viendra parler des prisonniers de guerre du pays de Dinan et se penchera aussi sur le sort des conjointes, des enfants et des parents de ces hommes. Cette conférence s'adresse à toutes et tous. Elle se tiendra à la salle polyvalente le vendredi 5 mai à 18h30. Entrée libre.

Afin d'ancrer ses propos dans l'histoire locale Mr Bourrien recherche des documents : lettres et photos liées au sujet qui seront ensuite restituées à leurs propriétaires. Si vous en possédez, adressez-vous à Daniel Fraval (43 les Roseraies, tél : 02 96 84 12 40, mail : danielfraval@wanadoo.fr) qui transmettra.

• Cérémonie du 8 mai :

Les anciens combattants et

la population sont invités à participer à la cérémonie du 8 Mai au Monument aux Morts.

À 11h30 : dépôt de fleurs, minute de silence, discours. À 12h : Vin d'honneur organisé par la Mairie.

COMITÉ DES FÊTES :

Le samedi 13 mai prochain, le Comité des Fêtes organisera une randonnée pédestre l'après-midi et son traditionnel repas de la mer en soirée.

Randonnée pédestre : départ 14h30 du parking de l'église du bourg. Inscriptions à partir de 14h, 3€ / personne.

2 circuits proposés, 8 et 15 km. Collation en fin de randonnée. Repas de la mer : à partir de 19h, sous le préau du terrain de football.

Inscriptions auprès des responsables du Comité des Fêtes ou au bar Le Cormoran, 14 € / adultes, 7€ / enfants.

Le menu : Terrine de poisson - Brochette de coquilles St Jacques - Pomme de terre/Ratatouille - Fromage - Dessert "

